

# COMBATTONS LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : PLACE AUX ACTIONS !

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'inter-organisation syndicale CGT, SUD, SNESUP-FSU et Écharde rappelle que 27 agressions sexuelles et viols d'étudiantes se sont produits à l'ENS de Lyon, sans que soient mis en place des sanctions (1 seule procédure disciplinaire), un plan de prévention et de protection des victimes ou l'application du code du travail en matière de droits et de lutte contre les violences et le harcèlement.

**L'intersyndicale de l'ENS de LYON appelle à participer  
symboliquement au rassemblement organisé  
Le 25 novembre, 17h, devant l'ENS  
- 15 parvis René Descartes LYON 7 -  
Aux côtés du collectif Tous des Lyonnaises de l'Union départementale CGT69  
et #NousToutes**

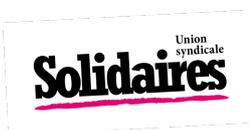
*(Métro ligne B – tram arrêt Debourg) - Rassemblement déposé à la préfecture*



**LE BESOIN DE JUSTICE ET DE RECONNAISSANCE DES  
FEMMES EST UNIVERSEL !**

Nous interpellons la gouvernance de l'ENS de Lyon pour dire que ces étudiantes ont droit à la justice, à la vérité, à la réparation afin que ces violences ne se répètent plus : « La peur doit changer de camp » nous dit la ministre de l'ESR.

**A l'ENS de Lyon aussi !**





25 NOVEMBRE 2021

# Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail : place aux actions !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la CGT rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. Les violences sexistes et sexuelles sont donc infligées à toutes celles et ceux qui refusent l'assignation à leur genre, et pénalisent également les personnes LGBTIQ+, quel que soit leur sexe.

Alors que la France vient de ratifier la 190<sup>e</sup> convention de l'Organisation internationale du travail contre les violences et le harcèlement au travail, mais sans créer de nouveaux droits, la CGT appelle au contraire à renforcer les dispositifs existants dans le Code du travail, avec notamment :

- **la mise en place de sanctions** pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- **des droits pour protéger les victimes de violences conjugales** : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- **des droits pour que les salarié-e-s présent-e-s dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendu-e-s et accompagné-e-s face aux violences sexistes et sexuelles ;**
- **l'obligation de formation** des professionnelles, RH, managers, IRP et de sensibilisation de toutes les salariées ;

## IL EST URGENT DE RENFORCER LA LOI ET DE LA FAIRE APPLIQUER

- 80 % de femmes se disent victimes de sexisme au travail
- 30 % de harcèlement sexuel
- 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail
- moins de 20 % des entreprises ont un plan de prévention des violences

- **l'obligation de mise en place de dispositifs de prévention pour les salarié-e-s les plus vulnérables** et notamment les jeunes, les précaires, les travailleuse-s de nuit ou en milieu non mixte, les personnes LGBTIQ+...

Plusieurs temps de mobilisation seront organisés cette année. **La CGT appelle ainsi à participer aux différentes manifestations organisées partout en France entre le 20 et le 27 novembre, aux côtés du collectif #NousToutes.** À Paris, la manifestation aura lieu le samedi 20 novembre, à 14 heures, au départ de la place de la République.

**Le jeudi 25 novembre, la CGT appelle les salarié-e-s à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour interpeller les employeurs** en exigeant la mise en place immédiate de mesures contre les violences (plan d'action, renforcement des moyens des référent-e-s harcèlement sexuel, etc.). Cette journée sera aussi l'occasion de continuer le travail de sensibilisation auprès des salarié-e-s.

Pour trouver tous les outils pour agir sur son lieu de travail contre les violences sexistes et sexuelles :

[egalite-professionnelle.cgt.fr](http://egalite-professionnelle.cgt.fr)



Syndiquez-vous sur [cgt.fr](http://cgt.fr)

